



**Discours introductif de Monsieur le Directeur de l'ENM :
Colloque des 60 ans de l'ENM : La formation judiciaire, un enjeu pour la
démocratie ?
Jeudi 23 mai 2019 à 10h30**

Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation,
Monsieur le Procureur Général près ladite Cour,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les chefs de Cour et de juridiction,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse judiciaire,
Mesdames et Messieurs les personnels de l'Ecole,
Mes chers collègues,

C'est un immense honneur pour moi de pouvoir vous accueillir ce matin à l'Ecole nationale de la magistrature et d'ouvrir ce colloque organisé à l'occasion des 60 ans de notre belle et chère Ecole.

Merci à vous tous d'avoir pris sur votre temps pour marquer, par votre présence, votre intérêt et votre attachement à celle que l'on nomme souvent la maison « Mère » des magistrats, en songeant bien sûr à une mère nourricière et protectrice.

Lorsque j'ai candidaté pour en être le directeur, il y a presque trois ans, un magistrat du conseil d'Etat m'avait demandé pour quelles raisons, nous étions, nous magistrats de l'ordre judiciaire, si attachés à notre Ecole, alors que les anciens élèves de l'ENA ne conservaient, selon lui, qu'un lien très ténu avec la leur.

Cet attachement lui paraissait étrange, surprenant, un peu décalé et surtout teinté de corporatisme.

Je lui ai alors expliqué que cet attachement, presque affectif et non corporatiste, ne reposait pas sur la nostalgie de notre jeunesse, il faut bien l'avouer un peu évaporée, mais bien sur un lien de fidélité à celle qui nous a formés, structurés et permis de progresser avec bienveillance tout au long de notre parcours professionnel.

Ce lien filial fait de notre Ecole, non seulement notre maison mère mais aussi notre maison commune, à tel point que son directeur n'a en réalité aucun droit sur elle mais uniquement des devoirs, partagés avec vous tous : devoir de la protéger, devoir de l'entretenir et devoir de l'embellir pour la confier ensuite à ceux qui rendront la justice de demain.

60 ans n'est plus l'âge de la maturité déjà bien acquise, mais l'âge de la sagesse.

Et la sagesse, c'est d'abord se connaître, connaître ses limites tout en sachant se remettre en cause.

Aucune structure, aucun système de formation n'est immuable et la recherche d'une adaptation permanente de notre Ecole aux nouveaux défis posés par une société en perpétuelle évolution fait partie de nos gènes, de notre ADN.

Combien de fois l'Ecole s'est-elle réformée depuis sa création ? Et ne dit-on pas que la pédagogie est un éternel recommencement... ?

Si l'esprit de la réforme annoncée est respectueuse des spécificités du statut et des missions constitutionnelles du magistrat alors l'Ecole n'a rien à craindre et n'a pas à rougir, à mon sens, de son expérience, de la qualité de ses formations, de ses équipes pédagogiques et de sa réputation internationale.

Elle demeure d'ailleurs particulièrement attractive si j'observe, année après année, le nombre de candidats au concours et aux diverses voies d'intégration et le nombre de collègues qui souhaitent venir y exercer dans des fonctions d'enseignement ou d'encadrement.

Il est certain qu'en termes de diversité sociale, nous pouvons encore amplifier la démocratisation de l'accès à la magistrature, mais il convient toutefois de rappeler que depuis plusieurs années, environ 35% de nos auditeurs étaient boursiers à l'université.

Concernant la diversité professionnelle en revanche, je pense que peu de corps sont aussi ouverts que le nôtre puisqu'actuellement un magistrat recruté sur deux a eu une vie professionnelle antérieure.

Avec 70% du temps de formation consacré à des stages au plus près du terrain, je crois pouvoir dire que nos élèves sont très vite confrontés aux réalités sociales du pays.

Enfin, le poids du classement de sortie reste bien relatif, il n'existe pas dans la magistrature de grands corps qui seraient inaccessibles en dehors de la « botte ».

Les jeunes magistrats commencent en bas de l'échelle hiérarchique et se confrontent tous aux dures réalités du terrain juridictionnel, miroir des tensions sociales du pays : grande précarité, surendettement, expulsions, conflits familiaux, délinquance du quotidien, violences faites aux femmes constituent leur lot quotidien.

Ensuite, les parcours professionnels sont d'une grande variété, au sein de la magistrature et en dehors de celle-ci dans le cadre des détachements, au gré des aspirations de chacun.

Alors, s'il s'agit de renforcer la conscience de la place que le magistrat doit occuper au sein de l'Etat – et nous avons sans doute là aussi des marges de progression – cela devra également s'accompagner à l'inverse d'une meilleure connaissance du statut, du rôle et de l'indépendance des magistrats de la part des hauts fonctionnaires.

En d'autres termes, acculturation des magistrats à la haute fonction publique mais acculturation également des hauts fonctionnaires aux spécificités de l'institution judiciaire, tout en veillant à ce que ces rapprochements ne nuisent pas, par un raccourcissement de la formation initiale, à l'acquisition des capacités fondamentales préalables à l'exercice de notre office.

Dans cet esprit de dialogue et d'ouverture, soyez convaincus, que l'Ecole sera force de propositions.

60 ans, l'âge de la sagesse donc et du recul sur soi-même !

C'est sans doute la raison pour laquelle, avec les équipes de l'Ecole, nous avons décidé d'ouvrir ce soixantenaire le 6 février dernier avec une exposition de dessins de justice, portant un regard souvent caustique sur l'institution judiciaire, un regard parfois caricatural mais illustrant parfaitement à mon sens notre capacité d'introspection, notre capacité d'autodérision, notre capacité à rire de nous-mêmes bref notre ouverture à la critique.

Vous admettez que pour une Ecole souvent soupçonnée de corporatisme, c'est une entrée en matière assez peu... corporatiste !

Le livret de cette exposition vous est offert en guise de cadeau d'anniversaire.

Si le présent colloque constitue bien entendu, le temps fort de nos 60 bougies, nous avons également conçu divers événements tout au long de l'année afin de diffuser au mieux les valeurs sur lesquelles l'ENM s'est structurée.

Ainsi, vous pourrez, au fond du hall, revivre les grandes étapes de l'histoire de l'Ecole grâce à une frise murale retraçant cette longue croissance, en miroir avec des événements ayant profondément marqué la société française.

Cette représentation du lien étroit entre l'histoire l'ENM et l'histoire de la France contemporaine se veut aussi être le reflet d'une Ecole au cœur de notre société.

Un peu plus loin, si vous déambulez à la recherche de vos souvenirs personnels, à la recherche de cette intimité qui nous lie tous à notre Ecole, vous pourrez admirer l'exposition photo de la construction de cet établissement.

Faut-il rappeler que l'Ecole a été construite en 1972 sur le site d'une prison devenue indigne de notre République ?

Détruire une prison pour construire une école, quel plus beau symbole pour l'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, comme nous le rappelle la Constitution ?

60 ans peut-être, mais vous l'avouerez, pas une ride sur cet édifice qui s'inscrit si harmonieusement dans son site médiéval.

Personnellement, je rends hommage tous les jours à l'inspiration de l'architecte Guillaume GILLET.

Quand les architectes sont inspirés, ils sont éternels et leur création avec eux.

60 ans peut-être... mais « Geek » et connectée certainement !

Comment en effet célébrer ce soixantenaire sans avoir recours au web ? : un site internet dédié a été créé pour l'occasion et je vous invite à lui rendre visite, à y surfer, à le faire connaître, à le twitter, bref comme on dit aujourd'hui à le « liker ».

Vous y retrouverez la frise historique enrichie et des liens sur des « teasers », donc sur de petites vidéos destinées à un public jeune pour lutter contre des idées fausses à propos de la formation et du recrutement des magistrats.

Cette fois, promis j'arrête avec les anglicismes... !

Et puis, parce notre Ecole, votre Ecole, n'est définitivement pas l'Ecole du corporatisme mais bien celle de l'ouverture, nous avons et allons organiser des projections de films ou séries judiciaires comme *Engrenages*, projections ouvertes au grand public et suivies de conférences-débats sur la Justice.

Quelques mots à présent sur le thème choisi, en résonance avec les débats qui traversent la société française, pour échanger au cours de ces deux jours.

Quel est le lien entre la notion de Démocratie et une école d'application de formation judiciaire ?

Pour quelle raison, la formation des procureurs et des juges doit être à l'écoute des évolutions de notre société ?

En d'autres termes, la formation judiciaire est-elle un enjeu démocratique et en quoi ?

C'est bien parce que cette question soulève celle de l'office du magistrat et donc de sa formation qu'il nous a paru évident d'en faire le thème de réflexion des 60 ans de l'Ecole.

A l'heure où nos modèles démocratiques semblent particulièrement fragilisés, que peut-on attendre d'une Ecole de la magistrature ?

Je remercie très chaleureusement tous les intervenants qui ont accepté d'apporter leur concours aux trois tables rondes qui traiteront de cette délicate question à travers une triple approche : historique, contemporaine et prospective.

Mais bien entendu, la parole vous sera donnée tout au long de ces deux journées afin que des échanges puissent avoir lieu et nourrir nos réflexions.

Nous débuterons cet après-midi à 14h30, en présence de la Ministre, avec la projection d'une vidéo réalisée par le service e-formation de l'Ecole qui vous présentera l'évolution de la pédagogie utilisée à l'ENM, en quelque sorte l'état des lieux.

Ces deux journées seront aussi bien sûr un temps de fête pour se retrouver, pour échanger et, ce soir, un grand cocktail dînatoire accompagné de musique et j'espère de soleil vous sera offert.

Mais je cède immédiatement la parole à Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation et à Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, en vos qualités respectives de président et vice-président du conseil d'administration de l'ENM, en vous remerciant tout particulièrement l'un et l'autre, pour votre attention permanente et bienveillante à l'égard de l'Ecole et en souhaitant avec sérénité « longue vie » à l'Ecole nationale de la magistrature car il n'existe pas de République et de séparation des pouvoirs sans école des magistrats.

Olivier LEURENT.

Seul le prononcé fait foi.